



COMMUNE DE
SAINT-MARTIN

Plan de Prévention des Risques
naturels prévisibles
(PPR)

APPROUVE PAR ARRETE PREFECTORAL
DU

Directeur Départemental des Ponts et
Chaussées
M. [Nom] [Prénom]
[Adresse]
[Code Postal] [Ville]

- Rapport de présentation
- Règlement
- Règlement - Annexes

Echelle : 1:5000

Le plan est établi à partir des données du PPRN et des données locales.

Daté : Novembre 2015

LEGENDE :

- ZONAGE RISQUE INONDATION**
- Zone bleue : inondation des zones
 - Zone rouge : inondation (au cas particulier : voir règlement)
 - Zone jaune : inondation - danger permanent des crues (au cas particulier : voir règlement)
 - Zone blanche : non réglementée pour les risques d'inondation
- RISQUE D'INCENDIE**
- Cour d'eau
 - Pour d'eau

